

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n°2015/830)

NU-BIO SCRUB RSG

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit NU-BIO SCRUB

Code du produit 10430

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Désincrustant nettoyant pour résidus de savon et tartre

Utilisations contre

indiquées

Non disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom Innu-Science Canada Inc.

Adresse 1777, boulevard Nobel, local F
Ste-Julie, QC, J3E 1Z6, Canada

Téléphone +1 450-922-4666 Fax +1 450-922-7776

Email de contact ali.kademi@innuscience.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone France: + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger (H) H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Éléments d'étiquetage

additionnels

Conseils de prudence -

Prévention

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Conseils de prudence -

Intervention

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à

l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation





Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n°2015/830)

Conseils de prudence –

Stockage

Çonseils de prudence –

Élimination

Étiquetage additionnel

Non applicable

Non applicable

EUH208 - Contient mélange de 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-

ONE et 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1). Peut produire une réaction

allergique.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Nom	(%)	Classification	Limites de concentration spécifiques
L-(+)-lactic acid No. CAS: 79-33-4 No. EC: 201-196-2 No. INDEX: No. REACH: 01-2119474164-39-0004	15% ≤ C ≤ 20%	Eye Dam. 1: H318 Skin Irrit. 2: H315	-
Alcohols, C12-16, ethoxylated (>5 - <15 EO) No. CAS: 68551-12-2 No. EC: 500-221-7 No. IDX: - No. REACH: Exempté polymère	1% ≤ C ≤ 3%	Acute Tox. 4: H302 Eye Dam. 1: H318 Aquatic Chronic 3: H412	-
Reaction mass of 5-Chloro-2-Methyl- 2H-Isothiazol-3-one and 2-Mehyl-2H- Isothiazol-3-one (3:1) N° CAS: 55965-84-9 N° EC: 611-341-5 N° IDX: 613-167-00-5 N° REACH:	C < 0.0015%	Acute Tox. 3: H301 Acute Tox. 2: H310 Skin Corr. 1C: H314 Eye Dam. 1: H318 Skin Sens. 1A: H317 Acute Tox. 2: H330 Aquatic acute 1: H400 (M = 100) Aquatic Chronic 1: H410 (M = 100)	Eye Dam. 1, H318: C ≥ 0.6 % Eye Irrit. 2, H319: 0.06% ≤ C < 0.6% Skin Corr. 1C, H314: C ≥ 0.6% Skin Irrit. 2, H315: 0.06% ≤ C < 0.6% Skin Sens. 1A, H317: C ≥ 0.0015%

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cet article, voir Section 16.

Étiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

<5% agents de surface non ioniques, colorant, parfum, agent conservateur (Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone).

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales En cas de malaise, consulter un médecin ou appeler le centre antipoison.

En cas d'inhalation Amener la victime à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la

peau

laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

or initiation coalaire persists. container an inicaco

En cas d'ingestion Consulter un médecin en cas de malaise.





Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n°2015/830)

Pour les secouristes Pas de données

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Pas de données Effets Pas de données

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : Eau, mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique

Inappropriés : Pas de données

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de données

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire approprié et des vêtements de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer de la zone de danger les personnes non protégées.

Porter l'équipement de protection individuelle requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer immédiatement les lieux contaminés.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections : 7 pour manipulation sans danger, 8 pour les équipements de protection individuelle, 13 pour élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Porter l'équipement de protection individuelle requis.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Pas de données

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition connues





Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n°2015/830)

Non applicable

8.2. Contrôles de l'exposition





Mesures d'ordre technique appropriées

Non applicable

Protection des yeux et du visage : Lunettes de protection appropriées ou lunettes chimiques de sécurité telles que décrites dans la norme européenne EN166.

Protection de la peau et des mains : Porter des gants résistants aux produits chimiques (nitrile). Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est nécessaire en général.

Dangers thermiques : Pas de données

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger, fumer à proximité des produits. Se

laver les mains avant et après manipulation.

Contrôles liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Couleur Rose Odeur Citron-Lime Seuil d'odeur Pas de données

3.0 - 4.0Point de fusion / congélation Pas de données

Point d'ébullition Pas de données Point éclair Pas de données Taux d'évaporation Pas de données Inflammabilité Non applicable Limite inférieure Non applicable

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limite supérieure

Non applicable

d'inflammabilité ou d'explosivité

Pression de vapeur Pas de données Densité de vapeur Pas de données Densité relative 1.03 - 1.05

Facilement soluble dans l'eau Solubilité dans l'eau

Solubilité dans d'autres Pas de données

solvants Log Kow

Pas de données Pas de données

Température d'autoinflammabilité Température de

Pas de données

décomposition

< 10 cP Viscosité

Propriétés explosives Non applicable



Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n°2015/830)

Propriétés comburantes Non applicable

9.2. Autres informations

Viscosité cinématique < 10 cSt/s

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réactivité connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Un entreposage prolongé à des températures supérieures à 40°C ou à la lumière directe peut altérer la couleur du produit.

10.5. Matières incompatibles

Entreposer loin des bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé (les critères de classification ne sont pas remplis).

ATEmix calculé (orale) > 5000 mg/kg

ATEmix calculé (cutanée) > 5000 mg/kg

Exposition	Exposition Paramètre		Dose effective	Méthode	
Substance: L-(+)-lac	ctic acid - N	° CAS : 79-33-4			
Orale		DL50	3730 mg/Kg (Rat)		
Cutanée		DL50	> 2000 mg/Kg (Lapin)		
Substance: Alcohols	s, C12-16, e	thoxylated (>5 - <15 E	O) - N° CAS: 68551-12-2		
Orale	DL	50	500 - 2000 mg/Kg (Rat)	OCDE 401	
Cutanée	DL	50	> 2000 mg/Kg (Rat)	OCDE 402	
Inhalation	CL	50 (4h)	> 1.6 mg/l (Rat)	OCDE 403	
Substance: Reaction mass of 5-Chloro-2-Methyl-2H-Isothiazol-3-one and 2-Mehyl-2H-Isothiazol-3-one (3:1) - N° CAS: 55965-84-9					
Orale		DL50	66 mg/Kg (Rat)	OCDE 401	
Cutanée		DL50	> 141 mg/Kg (Rat)	OCDE 402	

Corrosion cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires

Provoque une sévère irritation des yeux.

Non classé corrosif pour les yeux selon la méthode n° 438 de l'OCDE.

Sensibilisation

Non classé (les critères de classification ne sont pas remplis).





Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n°2015/830)

Mutagénicité des cellules germinales

Non classé (les critères de classification ne sont pas remplis).

Cancérogenicité

Non classé (les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxique pour la reproduction

Non classé (les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique unique

Non classé (les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique répétée

Non classé (les critères de classification ne sont pas remplis).

Danger par aspiration

Non classé (les critères de classification ne sont pas remplis).

Autres informations

Expérience pratique: aucune

Remarques générales: La classification a été effectuée selon la procédure de calcul pour les préparations.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë du mélange, CL50 (calculée) : 10 -100 mg/l

Dose	(h) (j)	Espèces	Méthode
Substance: L-(+)-lactic acid - N° CAS: 79-33-4			
LC50: 320 mg/l	48h	Poisson	
EC50: 240 mg/l	48h	Daphnia pulex	
EC50: 3500 mg/l	72h	Scenedesmus capricornutum	
Substance: Alcohols, C12-16, ethoxylated (>5 - <15 EO) - N° CAS: 68551-12-2			
CL50: 2.2 mg/l	96h	Danio rerio	OCDE 203
CE50: 0.39 mg/l	48h	Daphnia magna	92/69/EWG
CE50: 0.19 mg/l	72h	Pseudokirchneriella subcapitata	OCDE 201
CE50: > 10000 mg/l	16.9h	Pseudomonas putida	DIN 38412
CL50: > 1000 mg/Kg	14j	Eisenia fetida	OCDE 207
CSEO: 100 mg/Kg	19j	Triticum aestivm	OCDE 208
CSEO: 100 mg/Kg	19j	Brassica alba	OCDE 208
CSEO: 100 mg/Kg	19j	Lepidium sativum	OCDE 208
Substance: Reaction mass of 5-Chloro-2-Methyl-2H-Isothiazol-3-one and 2-Mehyl-2H-Isothiazol-3-one (3:1) -			
N° CAS: 55965-84-9			
EC50: 0.22 mg/l	96h	Rainbow trout	OCDE 203
EC50: 0.1 mg/l	48h	Daphnia	OCDE 202
EC50: 0.048 mg/l	72h	Pseudokirchneriella subcapitata	OCDE 201
CSEO: 0.098 mg/l	28j	Rainbow trout	OCDE 210
CSEO: 0.004 mg/l	21d	Daphnia	OCDE 211
CSEO: 0.00064 mg/l	48h	Skeletonema costatum	OCDE 201
CSEO: 0.0012 mg/l	72h	Pseudokirchneriella subcapitata	OCDE 201

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable selon la méthode 301F de l'OCDE.

Substance	N° CAS	Méthode	Résultats	Durée
L-(+)-lactic acid	79-33-4	OECD 301D	64%	28 jours
Alcohols, C12-16, ethoxylated (>5 - <15 EO)	68551-12-2	OCDE 301F	95%	28 jours
Reaction mass of : 5-Chloro-2-Methyl-2H-Isothiazol- 3-one and 2-Mehyl-2H-Isothiazol-3-one (3:1)	55965-84-9	OCDE 301D	> 60%	28 jours





Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n°2015/830)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible sur le mélange.

Substance	N° CAS	Potentiel de bioaccumulation	Espèces
L-(+)-lactic acid	79-33-4	logKow: -0.62	-
Alcohols, C12-16, ethoxylated (>5 - <15 EO)	68551-12-2	FBC :12.7 - 237	Pimephales promelas
Reaction mass of : 5-Chloro-2-Méthyl-2H-Isothiazol-	55965-84-9	FBC: 3.6	
3-one and 2-Mehyl-2H-Isothiazol-3-one (3:1)	33903-64-9	LogKow ≤ 0.71	-

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information n'est disponible sur le mélange.

Substance	N° CAS	Mobilité dans le sol
L-(+)-lactic acid	79-33-4	Non disponible
Alcohols, C12-16, ethoxylated (>5 - <15 EO)	68551-12-2	LogKoc: environ 2,7 - 3,2 (estimé)
Reaction mass of : 5-Chloro-2-Méthyl-2H-Isothiazol- 3-one and 2-Mehyl-2H-Isothiazol-3-one (3:1)	55965-84-9	Non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucun ingrédient classé persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

13.2. Codes déchet

Code d'élimination des déchets-Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs.

Code d'élimination de déchet-Résidus

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs.

L'élimination des emballages contaminés

Nettoyer le récipient avec de l'eau. Retourner les conditionnements nettoyés au recyclage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas réglementé pour le transport terrestre (ADR), aérien (IATA) et maritime (IMDG).

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas dangereux selon ces réglementations de transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas dangereux selon ces réglementations de transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas dangereux selon ces réglementations de transport.

14.4 Groupe d'emballage





Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n°2015/830)

Le produit n'est pas dangereux selon ces réglementations de transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas dangereux selon ces réglementations de transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte : Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les informations issues de l'évaluation de la sécurité chimique des substances présentes dans le produit sont intégrées dans les sections appropriées de la présente fiche de données de sécurité, chaque fois que nécessaire.

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indication des changements (Additions, Suppressions, Révisions)

Date de création : 21/11/19

Date de révision :

Indications sur les changements:

16.2. Légende des abréviations et acronymes

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N ° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

COV: Composés Organiques Volatils

DSD: Directive sur les substances dangereuses

DPD: Directive Préparation Dangereuses

N° EC: Numéro Commission européenne

EPI : Équipements de Protection Individuelle

IATA: International Air Transport Association

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

PBT: Substances persistantes, bioaccumulables, toxiques

N°ONU: Nombre des Nations Unies

UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Pas de données

16.4. Méthodes utilisée pour évaluer la classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008





Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n°2015/830)

16.5. Liste des phrases de risques, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence pertinents. (Texte complet de toutes les phrases qui ne sont pas libellées intégralement en section 2 à 15).

Mentions de danger (H):

H301: Toxique en cas d'ingestion.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H310 : Mortel par contact cutané.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H330: Mortel par inhalation.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Conseils sur toute formation appropriée pour les travailleurs afin d'assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement

Pas de données

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires.

